

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-101

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT
Florence BARONE représentée par Véronique BRUNATI
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUQCQ
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Josette GOMILA, M. Guy MALANDAIN, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : M. TRAN - M. CHAMOIX - Mme LOUIS - M. TISSERAND - M. DREYFUS - Mme MONNIER.

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois**Le Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°2017-166 du 19 décembre 2017 relative à la régularisation de la création des emplois de la collectivité, modifiée par les délibérations n°2018-021 du 12 février 2018, n°2018-047 du 27 mars 2018, n°2018-063 du 14 mai 2018, n°2018-080 du 26 juin 2018 et n°2018-131 du 25 septembre, n°2018-160 du 6 novembre 2018, n°2018-191 du 18 décembre 2018, n°2019-006 du 5 février 2019, n°2019-039 du 26 mars 2019, n°2019-064 du 21 mai 2019, n°2019-115 du 25 juin 2019, n°2019-143 du 24 septembre 2019, n°2019-168 du 5 novembre 2019, n°2019-192 du 17 décembre 2019, n°2020-026 du 2 juin 2020, n°2020-077 du 23 juillet 2020, n°2020-097 du 28 septembre 2020, n°2020-0119 du 2 novembre 2020, n°2020-136 du 14 décembre 2020, n°2021-11 du 30 janvier 2021, n°2021-61 du 22 mars 2021, n°2021-76 du 3 mai 2021, n°2021-111 du 28 juin 2021, n°2021-220 du 13/12/2021, n°2022-285 du 28/03/2022, n°2022-313 du 16/05/2022, n°2022-348 du 4/07/2022 et n°2022-370 du 3/10/2022 ; n° 2022-422 du 12/12/2022 ; n° 2023-17 du 06/02/2023 ; n°2023-42 du 03/04/2023 et n°2023-95 du 17/07/2023 ; n°2023-95 du 17/07/2023 ; n°2023-116 du 02/10/2023 ; n° 2024-8 du 26/02/2024 ; n°2024-36 du 2 avril 2024 ; n°2024-58 du 27 mai 2024 ; n°2024-80 du 8 juillet 2024

Vu le budget communal ;

Vu la Commission municipale administration et intercommunalité du 24 septembre 2024 ;

Considérant que les emplois de la collectivité doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Crée les postes suivants compte tenu :

- Des mouvements de personnel et évolutions de carrière des agents

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Création de poste
Filière territoriale Administrative			
A	Administrateur	Administrateur général - administrateurs généraux	3
		Administrateur hors classe	
		Administrateur	
A	Attaché territorial	Attaché hors classe	
		Directeur territorial (en voie d'extinction)	

		Attaché principal	2
		Attaché	
B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère Classe	3
		Rédacteur principal 2ème Classe	
		Rédacteur	
Filière territoriale Culturelle			
A	Conservateur territorial de bibliothèque	Conservateur de bibliothèques en chef	1
		Conservateur de bibliothèques	
A	Conservateur territorial du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	1
		Conservateur du patrimoine	
Filière territoriale Technique			
A	Ingénieur en chef territorial	Ingénieur général	3
		Ingénieur en chef hors classe	
		Ingénieur en chef	
B	Technicien territorial	Technicien Principal de 1ère classe	2
		Technicien principal de 2e classe	
		Technicien	
C	Adjoint technique territorial-ATT	Adjoint technique principal de 1ère classe	1
		Adjoint technique principal de 2e classe	
		Adjoint technique	

Article 2 : Autorise la possibilité d'avoir recours aux contractuels au titre des articles L332-8 et suivants du code général de la fonction publique, dans le cas où ces postes n'ont pu être pourvus par des titulaires :

Direction de rattachement	Fonction	Niveau de recrutement et de rémunération
Direction cadre de vie	Responsable maçonnerie	Adjoint technique/ Adjoint technique ppl 2C/ Agent de maîtrise/ Agent de maîtrise ppl
Direction générale des services techniques	Assistante DGST/DGP en charge du pôle d'assistantes	Adjoint administratif/ Adjoint administratif ppl 2C/ Adjoint administratif ppl 1C/ Rédacteur
Direction générale des services techniques	Assistante de direction de la Direction du patrimoine bâti	Adjoint administratif/ Adjoint administratif ppl 2C/ Adjoint administratif ppl 1C/ Rédacteur
Direction cadre de vie	Responsable de la régie de la direction cadre de vie	Adjoint technique/ Adjoint technique ppl 2C/ Adjoint technique ppl 1C/Technicien/ Technicien ppl 2C/ Technicien pp 1C
Direction cadre de vie	Chef d'équipe espaces verts	Adjoint technique/ Adjoint technique ppl 2C/ Adjoint technique ppl 1C/Technicien/ Technicien ppl 2C/ Technicien pp 1C
Direction cadre de vie	Chef d'équipe espaces verts	Adjoint technique/ Adjoint technique ppl 2C/ Adjoint technique ppl 1C/Technicien/ Technicien ppl 2C/ Technicien pp 1C
Direction cadre de vie	Adjoint responsable régie direction cadre de vie en charge de la régie propreté urbaine	Adjoint technique/ Adjoint technique ppl 2C/ Adjoint technique ppl 1C/Technicien/ Technicien ppl 2C/ Technicien pp 1C
Direction cadre de vie	Adjoint responsable propreté urbaine	Adjoint technique/ Adjoint technique ppl 2C/ Adjoint technique ppl 1C/Technicien/ Technicien ppl 2C/ Technicien pp 1C
Direction enfance et jeunesse	Directeur enfance jeunesse	Rédacteur/ Rédacteur pp 2C/ Rédacteur pp 1C Attaché/ Attaché principal/ Directeur (en voie d'extinction) / Attaché hors classe/ Administrateur/ Administrateur hors classe/ Administrateur général/
Direction des temps de loisir de l'enfant	Agent d'office temps complet	Adjoint technique/ Adjoint technique ppl 2C/ Adjoint technique ppl 1C

Direction des ressources humaines	Directeur des ressources humaines adjoint chargé du dialogue social	Rédacteur/ Rédacteur pp 2C/ Rédacteur pp 1C Attaché/ Attaché principal/ Directeur (en voie d'extinction) / Attaché hors classe
Direction des finances et de la commande publique	Directeur des finances et de la commande publique	Attaché/ Attaché principal/ Directeur (en voie d'extinction) / Attaché hors classe / Administrateur / Administrateur/ Administrateur hors classe/ Administrateur général/ Ingénieur en chef / Ingénieur en chef hors classe / Ingénieur général

Article 3 : Autorise la possibilité d'avoir recours aux contractuels au titre des articles L332-23 du code général de la fonction publique, dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité, pour les emplois à temps complet suivants :

Poste	Grade	Durée
Juriste de la commande publique	Attaché territorial	12 mois
Contrôleur de gestion	Attaché territorial	12 mois
Technicien voirie	Adjoint technique à technicien	12 mois
Assistante direction des ressources humaines	Rédacteur à rédacteur pp 1C	12 mois
Chargé de mission habitat et défense des locataires	Attaché territorial	12 mois
Gestionnaire locatif	Attaché territorial	12 mois
Agent d'accueil et d'instruction	Adjoint administratif	4 mois

Article 4 : Prend acte du tableau des emplois, modifié en conséquence.

Article 5 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,